

**Délibération N°2025.008 JEUDI 30 JANVIER 2025 A 18 H 30**

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS  
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES

**L'an deux mil vingt-cinq, le 30 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 24 janvier 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.**

**PRESENTS :** Mme Mélanie PAWLAK, M. Bernard DURAND, M. Guillaume LEFEBVRE, Mme Dominique KOLACZYK, Mme Clotilde LESAIN, M. Anthony LENGLET, M. Gaëtan AMEELE, Mme Pascale BINET, M. Claude CAUET, M. Maxime GOUBET, Mme Christine VALLEZ

**REPRESENTE :** Mme Corinne LEFRANC par Mme Christine VALLEZ, Mme Katarina LESOING par Mme Pascale BINET

**ABSENTS :** M. Laurent CARTIGNY, Mme Caroline LEFEBVRE

est désignée secrétaire de séance : Mme Christine VALLEZ

**Objet : Création d'un emplacement taxi**

**POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NE PREND PAS PART AU VOTE : 2**

VU le code des transports, le code de la route et le code général de collectivités territoriales,

VU la loi n°2024-1104 du 01er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,

VU le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes,

VU le décret n°2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du comité national des transports publics particuliers de personnes et des commission locales des transports publics particuliers de personnes,

Suite à une demande d'autorisation de stationner avec un taxi sur le territoire communal,

Considérant qu'il est de la compétence de Madame le Maire de réglementer la circulation et le stationnement des taxis dans la commune

La commune doit mettre en place un emplacement à cet effet pour que les professionnels puissent exercer leur profession au sein de la commune.

Il est proposé de créer ce stationnement place Maréchal Foch.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette décision.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix POUR

et 2 ne prenant pas part au vote :

- APPROUVE la création d'un emplacement de taxi (endroit défini).

Ainsi délibéré et signé après lecture

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Mélanie PAWLAK

Christine VALLEZ

